

## Compte rendu de séance du Conseil Municipal

### Séance du 25 Mars 2026

L'an 2026 et le 25 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Vireux Molhain, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de DEVRESSE Jean Pol Maire

**Présents** : M. DEVRESSE Jean Pol, Maire, Mmes : BOUVE VIRGINIE, COCHETEUX WENDY, FLODROPS Ingrid, FRAINCART Aurore, HELLEBOUT Ludivine, PROFILI Maria Lina, VERMEERSCH MELANIE, WASLET ALBANE, MM : BRAIBANT Jean Louis, BYKANS PATRICK, CLAUDET Franck, DAMARTIN GUILLAUME, DENIS Frédéric, HENRY FABRICE, MASSART ERIC, MASSON Romain, RASQUIN Fabrice

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme GUIFFROY CHRISTELLE à M. DAMARTIN GUILLAUME

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 18

**Date de la convocation** : 19/03/2026

**Date d'affichage** : 19/03/2026

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture  
le : 27/03/2026

et publication ou notification  
du : 31/03/2026

**A été nommé (e) secrétaire** : Mme HELLEBOUT Ludivine

**Ordre du jour**

- 1°) Affaires financières et comptables
- 2°) Régime indemnitaire des élus
- 3°) Délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire
- 4°) Composition des commissions municipales
- 5°) Composition de la commission d'appel d'offres et MAPA
- 6°) Composition de la commission de délégation de service public

- 7°) Représentants de la commune dans divers organismes ou associations
- 8°) Composition du comité de jumelage avec la commune de Mortagne sur Sèvre
- 9°) Désignation des membres du conseil d'administration du CCAS
- 10°) Désignation des membres du SIVOM
- 11°) Règlement intérieur du Conseil Municipal
- 12°) Questions diverses
- 13°) Informations du Maire

## **Objet des délibérations**

### **SOMMAIRE**

Cotisation 2026 au Parc Naturel Régional  
 Régime indemnitaire des élus  
 Délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal  
 Composition de la Commission des Travaux-Bois-Terrains-Forêt-Urbanisme et Environnement  
 Composition de la Commission des Finances - Sécurité et Administration Générale  
 Composition de la Commission Action Sociale et Santé  
 Composition de la Commission Tourisme - Personnel et Equipements Culturels (bibliothèque et musée)  
 Composition de la Commission des Fêtes - Jumelage et Culture  
 Composition de la Commission des Affaires Scolaires et Communication  
 Composition de la Commission du logement  
 Composition de la Commission chargée de la révision du Plan Local d'Urbanisme  
 Composition de la Commission d'Appel d'offres et MAPA  
 Composition de la Commission de Délégation de Service public  
 Représentation de la Commune au Parc Naturel des Ardennes  
 Représentation de la Commune à la SPL Rives de Meuse  
 Représentation de la Commune à la Fédération Nationale des Communes Forestières  
 Représentation de la Commune à la Fédération Départementale d' Energies des Ardennes  
 Représentation de la Commune à l'association ADV Le Lien Centre Social  
 Représentation de la Commune aux Régies intercommunales eau et assainissement  
 Représentation de la Commune au Conseil d'Administration du Collège  
 Représentation de la Commune au CAS du personnel communal  
 Représentation de la Commune au Comité National d'Action Sociale  
 Représentation de la Commune à SPL XDEMAT  
 Représentation de la Commune à la Commission Locale d'Information  
 Représentation de la Commune Correspondant de la Défense  
 Représentation de la Commune Garants des bois  
 Représentation de la Commune à la Société de Chasse  
 Composition du comité de jumelage avec Mortagne/sèvre

Election des membres du CCAS  
Désignation des membres du SIVOM  
Règlement intérieur du Conseil Municipal

réf : **2026-034 Cotisation 2026 au Parc Naturel Régional**

Mme COCHETEUX Wendy n'est pas présente.

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de régler la cotisation 2026 au Parc Naturel Régional de 2 142.00 €.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

*Mr Le Maire rappelle les attributions du PNR à savoir entre autres : protection des milieux et des espèces, aide aux projets, gestion de la réserve naturelle ...*

Mr Le Maire lève la séance à 20h15 et reprend la séance à 20h25.

réf : **2026-035 Régime indemnitaire des élus**

Mme COCHETEUX Wendy n'est pas présente.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 et L.2511-34 et L.2511-35 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21.03.2026 constatant l'élection du Maire et de cinq adjoints,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 1530 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de rémunération de la fonction publique ne peut dépasser 55.70%,

Considérant que pour une commune de 1530 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de rémunération de la fonction publique ne peut dépasser 21.38% et celle d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction ne peut dépasser 6%,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux comme suit à compter du 21.03.2026 :

Maire : 50%

1<sup>er</sup> adjoint : 19%

2<sup>ème</sup> adjoint : 19%

3<sup>ème</sup> adjoint : 16%

4<sup>ème</sup> adjoint : 16%

5<sup>ème</sup> adjoint : 16%

1 conseiller municipal délégué: 5%

12 conseillers municipaux délégués: 1.70%

Pour décider d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal. L'enveloppe annuelle est de 79 612.55 €.

L'enveloppe maximum est de 80 204.52 €

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2026-036 Délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal**  
Mme COCHETEUX Wendy arrive à 20h20.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après délibération et vote à l'unanimité.

**DECIDE** de donner délégation de pouvoir au Maire dans les cas suivants dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT pour la durée du présent mandat :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 209 000 € et ce dès le premier euro

3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

5° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

6° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

7° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

8° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 15 000 euros ;

9° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

10° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

11° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

12° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article [L. 211-2](#) ou au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code ;

13° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas ;

14° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 € autorisé par le conseil municipal ;

15° D'exercer ou de déléguer, en application de [l'article L. 214-1-1](#) du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans tous les cas, le droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du même code ;

16° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et [L. 523-5](#) du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

17° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

18° De demander à tout organisme financeur, dans tous les cas, l'attribution de subventions ;

19° De procéder, sans limite, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

*Monsieur Le Maire précise que le rôle des commissions est de donner un avis et non pas de décider. La décision est prise en conseil municipal.  
Par ailleurs, si un conseiller municipal est concerné par la question traitée, il doit le faire savoir et ne pas prendre part au débat et au vote.*

**réf : 2026-037 Composition de la Commission des Travaux-Bois-Terrains-Forêt-Urbanisme et Environnement**

Le Conseil Municipal,  
Après appel à candidatures,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de la composition de la commission des travaux Bois Terrains Forêt Urbanisme et Environnement comme suit :

Président : Mr DEVRESSE Jean Pol

Vice Président :

Membres : MASSON Romain - MASSART Eric - HENRY Fabrice - DENIS Frédéric - BRAIBANT Jean-Louis - PROFILI Maria Lina - BOUVE Virginie

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2026-038 Composition de la Commission des Finances - Sécurité et Administration Générale**

Le Conseil Municipal,  
Après appel à candidatures,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de la composition de la commission des finances Sécurité et administration générale comme suit :

Président : Mr DEVRESSE Jean Pol

Vice Président : RASQUIN Fabrice

Membres : BOUVE Virginie - BRAIBANT Jean-Louis - CLAUDET Franck -  
FRAINCART Aurore - DENIS Frédéric - FLODROPS Ingrid - HENRY Fabrice

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2026-039 Composition de la Commission Action Sociale et Santé**

Le Conseil Municipal,  
Après appel à candidatures,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de la composition de la commission Action Sociale et Santé comme suit :

Président : DEVRESSE Jean Pol

Vice Présidente : HELLEBOUT Ludivine

Membres : VERMEERSCH Mélanie – WASLET Albane – GUIFFROY Christelle

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2026-040 Composition de la Commission Tourisme - Personnel et Equipements Culturels (bibliothèque et musée)**

Le Conseil Municipal,  
Après appel à candidatures,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de la composition de la commission du tourisme personnel et équipements culturels (bibliothèque et musée) comme suit :

Président : Mr DEVRESSE Jean Pol

Vice Président : DENIS Frédéric

Membres : WASLET Albane - MASSART Eric - FLODROPS Ingrid - BOUVE Virginie

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2026-041 Composition de la Commission des Fêtes - Jumelage et Culture**

Le Conseil Municipal,  
Après appel à candidatures,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de la composition de la commission des fêtes jumelage et culture comme suit :

Président : Mr DEVRESSE Jean Pol

Vice Présidente : PROFILI Maria Lina

Membres : COCHETEUX Wendy – BYKANS Patrick – CLAUDET Franck –  
MASSART Eric – DAMARTIN Guillaume

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2026-042 Composition de la Commission des Affaires Scolaires et Communication**

Le Conseil Municipal,  
Après appel à candidatures,  
Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** la composition de la commission affaires scolaires et communication comme suit :

Président : Mr DEVRESSE Jean Pol

Vice Président : CLAUDET Franck

Membres : DAMARTIN Guillaume - MASSART Eric - BOUVE Virginie - FLODROPS  
Ingrid

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2026-043 Composition de la Commission du logement**

Le Conseil Municipal,  
Après appel à candidatures,  
Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de la composition de la commission du logement comme suit :

Président : Mr DEVRESSE Jean Pol

Vice Présidente : FLODROPS Ingrid

Membres : PROFILI Maria Lina - WASLET Albane - FRAINCAUT Aurore - BYKANS  
Patrick - VERMEERSCH Mélanie - BRAIBANT Jean-Louis

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2026-044 Composition de la Commission chargée de la révision du Plan Local d'Urbanisme**

Le Conseil Municipal,  
Après appel à candidatures,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de la composition de la commission chargée de la révision du Plan Local d'Urbanisme comme suit :

Président : Mr DEVRESSE Jean Pol

Vice Présidente : FRAINCARTE Aurore

Membres : RASQUIN Fabrice - DENIS Frédéric - DAMARTIN Guillaume - BRAIBANT Jean-Louis - HENRY Fabrice - BYKANS Patrick - CLAUDET Franck - BOUVE Virginie

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2026-045 Composition de la Commission d'Appel d'offres et MAPA**

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du CGCT qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L 1411-5 du CGCT prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le conseil municipal décide de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste à l'élection des membres titulaires et suppléants devant composer la commission d'appel d'offres et MAPA

La liste « servir Vireux Molhain » présente,

Membres titulaires : BRAIBANT Jean-Louis - RASQUIN Fabrice - DENIS Frédéric

Membres suppléants : BYKANS Patrick - VERMEERSCH Mélanie - MASSART Eric

Après vote à bulletin secret au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

**Membres titulaires**

Nombre de votants : 19

Blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés 19

Liste servir Vireux Molhain : 19

Sièges à pourvoir : 3

**PROCLAME élus les membres titulaires suivants :**

BRAIBANT Jean-Louis - RASQUIN Fabrice - DENIS Frédéric

**Membres Suppléants**

Nombre de votants : 19

Blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 19

Liste servir Vireux Molhain : 19

Sièges à pourvoir : 3

**PROCLAME élus les membres suppléants suivants**

BYKANS Patrick - VERMEERSCH Mélanie - MASSART Eric

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2026-046 Composition de la Commission de Délégation de Service public**  
Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions des articles L.1411-1, L 1411-5, L 1411-6 et L 1411-7 du CGCT qui dispose que la commission de délégation de services publics est composée conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du même code,

Vu l'article L. 1121-3 du code de la commande publique,

Le conseil municipal décide de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel à l'élection des membres titulaires et suppléants devant composer la commission de délégation de services publics

La liste « servir Vireux Molhain » présente,

Membres titulaires : BRAIBANT Jean-Louis - RASQUIN Fabrice - DENIS Frédéric

Membres suppléants : VERMEERSCH Mélanie - BYKANS Patrick - MASSART Eric

Après vote à bulletin secret au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

**Membres titulaires**

Nombre de votants : 19

Blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir : 3

**PROCLAME élus les membres titulaires suivants :**

BRAIBANT Jean-Louis - RASQUIN Fabrice - DENIS Frédéric

**Membres Suppléants**

Nombre de votants : 19

Blancs ou nuls : 0  
Suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir : 3

**PROCLAME élus les membres suppléants suivants**

VERMEERSCH Mélanie - BYKANS Patrick - MASSART Eric

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2026-047 Représentation de la Commune au Parc Naturel des Ardennes**  
Le Conseil Municipal,  
Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de nommer Mr DEVRESSE Jean Pol membre titulaire et Mr DENIS Frédéric membre suppléant pour représenter la commune de Vireux Molhain au Parc Naturel Régional des Ardennes.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2026-048 Représentation de la Commune à la SPL Rives de Meuse**  
Le Conseil Municipal,  
Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de nommer Mr MASSART Eric membre titulaire pour représenter la commune de Vireux Molhain à la SPL Rives de Meuse.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2026-049 Représentation de la Commune à la Fédération Nationale des Communes Forestières**  
Le Conseil Municipal,  
Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de nommer Mr DEVRESSE Jean Pol membre titulaire et Mr HENRY Fabrice membre suppléant pour représenter la commune de Vireux Molhain à la Fédération Nationale des Communes Forestières.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2026-050 Représentation de la Commune à la Fédération Départementale d' Energies des Ardennes**  
Le Conseil Municipal,  
Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de nommer Mr BRAIBANT Jean-Louis membre titulaire pour représenter la commune de Vireux Molhain à la Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2026-051 Représentation de la Commune à l'association ADV Le Lien Centre Social**

Le Conseil Municipal,  
Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de nommer Mme HELLEBOUT Ludivine membre titulaire pour représenter la commune de Vireux Molhain à l'association ADV Le Lien Centre Social

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2026-052 Représentation de la Commune aux Régies intercommunales eau et assainissement**

Le Conseil Municipal,  
Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de nommer Mr DEVRESSE Jean Pol membre titulaire et Mr BYKANS Patrick membre suppléant pour représenter la commune de Vireux Molhain aux régies intercommunales eau et assainissement.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2026-053 Représentation de la Commune au Conseil d'Administration du Collège**

Le Conseil Municipal,  
Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de nommer Mr MASSART Eric membre titulaire pour représenter la commune de Vireux Molhain au conseil d'administration du collège.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2026-054 Représentation de la Commune au CAS du personnel communal**

Le Conseil Municipal,  
Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de nommer Mme GUIFFROY Christelle membre titulaire pour représenter la commune de Vireux Molhain au CAS du personnel communal.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2026-055 Représentation de la Commune au Comité National d'Action Sociale**

Le Conseil Municipal,  
Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de nommer Mme WASLET Albane membre titulaire pour représenter la commune de Vireux Molhain au CNAS.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2026-056 Représentation de la Commune à SPL XDEMAT**

Le Conseil Municipal,  
Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de nommer Mr RASQUIN Fabrice membre titulaire pour représenter la commune de Vireux Molhain à la SPL XDEMAT.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2026-057 Représentation de la Commune à la Commission Locale d'Information**

Le Conseil Municipal,  
Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de nommer Mr RASQUIN Fabrice membre titulaire pour représenter la commune de Vireux Molhain à la commission Locale d'Information de la Centrale nucléaire de Chooz.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2026-058 Représentation de la Commune Correspondant de la Défense**

Le Conseil Municipal,  
Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de nommer Mr BYKANS Patrick correspondant défense.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2026-059 Représentation de la Commune Garants des bois**

Le Conseil Municipal,  
Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de nommer Mr MASSON Romain, Mme COCHETEUX Wendy et Mr

HENRY Fabrice garants des bois.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2026-060 Représentation de la Commune à la Société de Chasse**

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de nommer Mr MASSON Romain, Mme BOUVE Virginie et Mme COCHETEUX Wendy pour représenter la commune de Vireux Molhain à la Sté de chasse.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2026-061 Composition du comité de jumelage avec Mortagne/sèvre**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20.05.2019 créant un comité de jumelage avec la commune de Mortagne sur Sèvre,

Considérant le renouvellement du conseil municipal en date du 21.03.2026,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de désigner les personnes suivantes pour former le comité de jumelage :  
Conseillers municipaux : DEVRESSE Jean Pol Maire - DENIS Frédéric - PROFILI Maria Lina - MASSART Eric

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2026-062 Election des membres du CCAS**

Le Conseil Municipal,

Considérant l'article L.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de fixer le nombre membres du Centre Communal d'Action Sociale à 6 membres élus et 6 membres nommés par le Maire en plus du Maire président.

Le Conseil Municipal,

Considérant l'article R.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Le conseil municipal décide de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste à l'élection des membres élus du Centre Communal d'Action Sociale

La liste « servir Vireux Molhain » présente ,

6 Membres : HELLEBOUT Ludivine - WASLET Albane - VERMEERSCH Mélanie - CLAUDET Franck - PROFILI Maria Lina - DARMARTIN Guillaume

Après vote à bulletin secret au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au

plus fort reste,

**Membres titulaires**

Nombre de votants : 19

Blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 19

Liste servir Vireux Molhain :19

Sièges à pourvoir : 6

**PROCLAME élus les membres du CCAS suivants :**

HELLEBOUT Ludivine - WASLET Albane - VERMEERSCH Mélanie - CLAUDET Franck - PROFILI Maria Lina - DARMARTIN Guillaume

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2026-063 Désignation des membres du SIVOM**

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de nommer 5 membres titulaires MM DEVRESSE Jean-Pol - CLAUDET Franck - HENRY Fabrice - DENIS Frédéric - FLODROPS Ingrid et 2 membres suppléants MM WASLET Albane et DAMARTIN Guillaume pour représenter la commune au SIVOM.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2026-064 Règlement intérieur du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal,

Considérant l'article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'adopter le règlement intérieur tel que présenté.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

NEANT

**Informations du Maire :**

Remerciements de l'association des apiculteurs de la pointe

Les tablettes sont commandées

Réunions prévues :

Commission de travaux : mercredi 1<sup>er</sup> avril 2026

Commission des fêtes : mardi 31 mars 2026

Commission des finances mercredi 15 avril 2026

Conseil municipal le mardi 28 avril 2026

**Complément de compte-rendu:**

Mr BYKANS signale un regard détérioré comprenant les branchements fibre rue du béchu.

Mr CLAUDET informe que le nettoyage de printemps aura lieu le 04.04.2026.

Il invite les conseillers à faire la distribution des bulletins municipaux.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h.

En mairie, le 31/03/2026

La secrétaire

HELLEBOUT Ludivine



